Comité consultatif de l'environnement (CCE)

Nouméa, le 04 février 2019

Secrétariat du CCE

Mél: cgoyetche@congres.nc Tél.: 27.09.39, 76.67.33

RAPPORT D'ORIENTATION DU CCE 2019

Sous la présidence de M. Victor TUTUGORO – représentant le président de l'assemblée de la province Nord, M. Paul NEAOUTYINE

Séance du vendredi 16 novembre 2018

Les membres présents ont retenu les points suivants à inscrire au rapport d'orientation 2019 du CCE :

- → La sensibilisation des collectivités à la mise en place d'une politique de protection de l'écosystème mangrove
- → Etat des lieux, bilan et propositions sur le schéma minier 10 ans après
- → Etude de faisabilité pour incorporer les énergies renouvelables au projet de centrale à gaz de la SLN
- → L'avenir du site biodiversite.nc
- La sensibilisation des collectivités à la mise en place d'une politique de protection de l'écosystème mangrove

L'écosystème mangrove est fragile et nécessite d'être protégé. Les membres du CCE estiment que cet écosystème doit être prioritaire dans l'action des collectivités compétentes en matière de gestion de l'environnement. C'est pourquoi, ils proposent que le président de l'instance envoie un courrier à chaque président des assemblées de provinces afin de les sensibiliser à mise en place d'une politique de protection de l'écosystème mangrove. Il conviendrait de quantifier l'importance de ces écosystèmes en faisant l'inventaire, en identifiant les zones, la nature de la protection, la gouvernance des accès, etc. Protéger les espèces est nécessaire mais pas suffisant. C'est tout l'écosystème qui nécessite une protection et, les mangroves d'intérêt mériteraient d'être inscrites à la convention RAMSAR.

Etat des lieux, bilan et propositions sur le schéma minier 10 ans après

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte où le territoire s'interroge, à juste titre, sur la place du minier dans son développement et sa diversification économique. Il est, par ailleurs, question d'un redéploiement spatial de l'activité minière au regard de la teneur des gisements. En 2009, le travail collégial mené sur la révision du code minier de 1953 par le CCE, en amont de l'édification du

schéma minier, a été très constructif. Les membres de l'instance souhaitent, dix ans après l'adoption du schéma minier, que ce dernier soit révisé et qu'ils puissent, face à un état des lieux et un bilan, être à nouveau une force de proposition pour l'amélioration des outils et pour la prise en considération des secteurs associés.

Etude de faisabilité pour incorporer les énergies renouvelables au projet de centrale à gaz de la SLN

Une infrastructure de type centrale à gaz est prévue pour durer trente ou quarante ans. Il convient, en amont, de penser la technologie de cette centrale pour l'intégration des énergies renouvelables. Sans cette possible évolution, l'outil risque d'être désuet beaucoup plus vite.

C'est pourquoi les membres du CCE proposent de mener une réflexion environnementale ou de financer une étude technico-économique sur la faisabilité d'incorporer à la centrale à gaz de la SLN les énergies renouvelables qui concourent à la réduction des gaz à effet de serre.

L'avenir du site biodiversite.nc

En 2010, les travaux conjoints du comité consultatif de l'environnement et du conseil consultatif de la recherche ont permis la création d'un site Internet comme outil de connaissance, de valorisation et de protection de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie.

Huit années après sa création, le site n'a toujours pas de porteur pérenne. Le débat est sollicité par le congrès qui s'interroge sur la prise en charge de l'hébergement, l'entretien et la maintenance du site au-delà de septembre 2019 qui marque la fin du nom de domaine : biodiversite.nc.

Le site est aujourd'hui obsolète tant sur le plan technique que sur celui de sa stratégie éditoriale. Les membres du CCE souhaitent écrire un nouveau projet pour ce nom de domaine qui comprendrait un volet d'articles de connaissance scientifique, d'une part, et un volet dédié à l'actualité, agrégateur de flux entre les partenaires, d'autre part.

Pour le Président de la province Nord et par délégation, le président du comité consultatif de l'environnement

Victor TUTUGORO